

## Communes de Daillens et Oulens-sous-Echallens – Projet d'installation de stockage définitif de scories et de résidus de lavage de terres d'excavation au lieu-dit "La Vernette"

Procès-verbal de la séance du groupe de suivi n° 2 du lundi 14 janvier 2019 à la salle Jean Villard Gilles de la Commune de Daillens

---

### Présents :

- M. Sébastien Beuchat, DGE-DIRNA, directeur
- M. Renaud Marcelpoix, DGE-GEODE, chef de division
- M. Philippe Veuve, DGE-GEODE
- M. Jean-Yves Thévoz, Syndic de Daillens
- M. David Eggimann, Municipal de Daillens
- M. Alberto Mocchi, Municipal de Daillens
- M. Dominique Tille, Syndic d'Oulens-sous-Echallens
- M. Daniel Badoux, Municipal d'Oulens-sous-Echallens
- M. Claude Dutoit, Syndic d'Eclépens
- M. Franco Cetrangolo, Municipal d'Eclépens
- M. Yves Gubinelli, conseiller communal de Daillens
- M. Dominique Monney, conseiller communal de Daillens
- Mme Marianne Beda, conseillère générale d'Oulens-sous-Echallens
- M. Pierre-Louis Meylan, conseiller général d'Oulens-sous-Echallens
- M. Eric Würsten, Association de développement Région du Gros-de-Vaud
- MM Charles-Edouard et Guillaume Delacuisine, propriétaires
- M. Pascal Francillon, propriétaire
- Mme Christiane Chappuis, propriétaire
- M. Michel Lugeon, propriétaire voisin
- M. Yvan Bühner, Cridec SA
- M. Avni Orllati, Orllati SA
- M. Miguel Sanchez, Orllati SA
- M. Simon Pinzelli, Orllati SA
- M. Gaëtan Monnin, CSD Ingénieurs SA
- M. Valéry Beaud, Impact-Concept SA
- Mme Claire Brischoux, Impact-Concept SA

### Excusés/absents :

- M. Juan Hernandez, conseiller communal de Daillens

- M. Claude Herren, conseiller communal de Daillens
  - M. Jacques Meli, conseiller communal de Daillens
  - M. Sylvain Bigler, conseiller général d'Oulens-sous-Echallens
  - M. et Mme Pierre et Colette Schenk, propriétaires voisins
  - M. Charles-Edouard Gavin, propriétaire voisin
  - MM André et Adrien Triollet, propriétaires voisins
  - M. Eric Dubrit, propriétaire voisin
  - M. Jakob Hobi, propriétaire voisin
  - M. Alain Thuillard, propriétaire voisin
  - Pro Natura Vaud
  - WWF Vaud
  - Helvestia Nostra
  - Association Transport et Environnement.
- 

## **1 But de la séance**

L'objectif de cette deuxième séance du Groupe de suivi est de présenter aux autorités locales, aux associations et aux personnes directement concernées, les principaux retours des services cantonaux suite à l'examen préalable, les modifications apportées au projet, ainsi qu'un état des lieux des projets connexes (accès ferroviaire, installation de lavage des terres polluées, etc.), puis d'apporter des réponses à leurs questions et de discuter de leurs préoccupations et demandes.

## **2 Présentation du projet**

M. Beuchat souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il prend ensuite la parole pour expliquer l'objectif de la présente séance, la nouvelle organisation de la DGE ainsi que les dernières étapes de la procédure avant la mise à l'enquête du projet (voir présentation ci-jointe). M. Veuve précise également le déroulement d'une procédure "type" pour un Plan d'affectation cantonal (PAC).

M. Veuve donne ensuite la parole à M. Beaud pour une présentation du projet. M. Beaud présente les dernières modifications apportées sur le projet (voir présentation ci-jointe) :

- le projet du PAC n'intègre plus le sous-périmètre "Les Portettes" situé à Eclépens étant donné que l'accès ferroviaire sur cette parcelle est toujours en cours de discussion avec les CFF et qu'une autre solution a été trouvée dans l'intervalle. L'entreprise Orllati SA peut accéder à la voie ferroviaire de l'entreprise Holcim SA sur la commune d'Eclépens ;
- une installation de lavage des terres polluées a été mise à l'enquête sur la parcelle n° 256 de la commune d'Eclépens par l'entreprise Orllati SA. N'ayant pas fait l'objet d'oppositions, le permis de construire devrait être délivré durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019 ;
- un véritable pôle d'écologie industrielle peut ainsi se développer dans le secteur, visant notamment le recyclage et la valorisation des matériaux. Des synergies pourront ainsi avoir lieu entre l'entreprise Orllati SA (décharge de "La Vernet", installation de lavage des terres polluées) et les sociétés Cridec SA (traitement de divers déchets), ISDS SA

(décharge) et Holcim SA (marnière, cimenterie), limitant notamment les transports et le trafic ;

- sur les 85'000 m<sup>3</sup>/an de déchets de types D et E, environ 59 % seront acheminés par train et 41 % par camion ;
- en tenant compte de ces modifications, le trafic induit par la décharge de "La Vernette" sera d'environ 65 passages de camions par jour (32 camions par jour) réparti suivant le plan de circulation ci-joint. En intégrant aussi le transport des scories vers une installation de traitement (démétallisation) à venir sur la parcelle n° 256 d'Eclépens, le trafic total est de 103 passages par jour. Aucun trafic généré par la décharge ne traversera les communes d'Oulens-sous-Echallens et de Daillens ;
- le fond de la décharge sera approfondi de 4 m pour des raisons géologiques et de raccord avec la STEP (passage sous le ruisseau *Le Criau*). La surface des compartiments des matériaux de types D et E sera donc réduite (retrait d'environ 120 m vers le sud), pour une durée d'exploitation maintenue à 30 ans ;
- les pentes du réaménagement de la décharge seront toujours comprises en 4 et 6 %. Toutefois, le pied du talus de 6 m de haut à l'est du site sera décalé en bordure des parcelles autoroutières, conformément à la demande de l'Office fédéral des routes (OFROU) ;
- le volume total de la décharge est d'environ 2'500'000 m<sup>3</sup> qui seront exploités par étapes successives (la surface ne sera jamais ouverte sur la totalité de l'emprise du site) sur une durée d'environ 30 ans selon les besoins du marché. L'exploitation sera séparée en 2 casiers distincts, pouvant accueillir des matériaux de types D (environ 1'490'000 m<sup>3</sup>) et E (environ 1'050'000 m<sup>3</sup>) selon l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) ;
- les mêmes mesures de compensations écologiques accompagneront le projet. Il est ainsi prévu de constituer plusieurs haies dans l'emprise du site, particulièrement le long de l'autoroute, ainsi qu'une haie le long de la desserte agricole située au nord. Trois arbres isolés seront également plantés ;
- la renaturation du cours d'eau *Le Cristallin* à Bavois fait également partie des mesures de compensation du projet. Cette renaturation n'est pas prévue sur les deux communes concernées par le projet de la décharge mais à 2.8 km car elle fait partie des priorités de la DGE-Eau. Toutefois, l'entreprise Orllati SA reste à disposition des communes de Daillens et d'Oulens-sous-Echallens si elles souhaitent ajouter une nouvelle mesure de compensation, à développer en parallèle de la suite de la procédure de la décharge ;
- la STEP qui traitera l'ensemble des lixiviats (eau de fond de décharge) récupérés au point bas de la décharge (sud du site) sera déplacée d'environ 170 m au sud-est du précédent projet de STEP. Elle sera également en grande partie souterraine. Ce déplacement de la STEP permet d'optimiser le tracé de la galerie d'évacuation des eaux (notamment le passage sous le ruisseau *Le Criau*) et de limiter les impacts sur les milieux naturels ;
- en complément des mesures habituelles de réduction des émissions de poussières à la source, un rabattage par canon brumisateurs sera mis en place et une haie sera plantée sur le stock de terre au sud ;
- la décharge de "La Vernette" fera également l'objet de nombreux suivis durant et après son exploitation.

Enfin, M. Sanchez présente la société d'exploitation de la décharge La Vernet SA (voir présentation ci-jointe). Il ajoute qu'un Comité de surveillance sera mis en place lors de l'exploitation afin d'avoir une transparence totale sur leurs activités, avec notamment des représentants des communes. Toutes les analyses nécessaires seront effectuées par l'entreprise Cridec SA.

### **3 Discussions**

*M. Bühner précise le rôle de Cridec SA dans le projet, notamment le contrôle de tous les lixiviats et de tous les déchets qui iront dans la décharge (vérification selon l'OLED).*

*M. Lugeon remarque que le suivi de la décharge sera principalement effectué par la société La Vernet SA.*

M. Beuchat précise que la DGE suit également les décharges et que des rapports de suivi lui sont soumis. M. Beaud ajoute que ces rapports seront visibles par le comité de surveillance.

*M. Francillon s'interroge sur la durée du suivi pédologique de 5 ans après la fermeture qui lui semble courte, notamment pour les drainages/rétention d'eau.*

M. Sanchez explique que la durée de 5 ans correspond à une durée minimale exigée par l'OLED et la DGE, toutefois l'entreprise Orllati SA propose que cette durée soit plus longue pour les drainages/rétention d'eau, comme indiqué dans les conventions avec les propriétaires.

*M. Meylan approuve la mise en place d'un contrôle des retombées de poussières, toutefois la fréquence mensuelle précisée dans le tableau des suivis de l'exploitation ne lui semble pas représentative.*

M. Beaud explique qu'en réalité le suivi sera réalisé en continu, mais que le prélèvement des pots à poussières sera mensuel.

*M. Gubinelli souligne le fait que le trafic routier dans la commune de Daillens est important. Il se demande comment il sera possible de s'assurer que la commune ne sera pas traversée par les camions qui iront à la décharge.*

M. Beuchat précise que la provenance des matériaux pour des décharges de types A et B (chantiers locaux, par exemple des villas) est plus diffuse de celle des matériaux pour des décharges de types D et E (usines d'incinération, installation de lavage des terres, sites pollués dans la région lausannoise, etc.), plus facilement prévisible. Il ajoute que le plan de circulation du projet de la décharge de "La Vernet" fait partie intégrante du dossier qui sera mis à l'enquête, l'entreprise Orllati SA se doit donc de le respecter. M. Sanchez rajoute qu'il est logique pour les transporteurs de venir à la décharge par l'autoroute. L'entreprise Orllati SA peut contraindre ses sous-traitants de suivre le plan de circulation, toutefois elle ne pense pas que cela soit nécessaire dans ce cas. Enfin, en ce qui concerne la traversée d'Oulens-sous-Echallens, M. Beaud ajoute que l'installation de lavage des terres polluées d'Eclépens remplacera celle qui est actuellement située à Bioley-Orjulaz et qu'il n'y aura ainsi plus de trafic à travers le village.

*M. Charles-Edouard Delacuisine constate que le trafic induit par la décharge n'est pas comparable avec celui du centre de tri postal. Il est plus judicieux pour les camions allant à la décharge de sortir de l'autoroute par la jonction "La Sarraz".*

*M. Dominique Tille demande quelle est la position de la DGMR sur l'accroissement du trafic sur la route des côtes d'Oulens et quelles sont les mesures envisagées.*

M. Beaud indique que le préavis de la DGMR sur le projet de la décharge "La Vernette" portait uniquement sur l'accès ferroviaire, les modifications demandées par l'OFROU et le maintien du chemin piétonnier. Il ajoute qu'une décharge de type D ou E engendre un trafic plus modéré qu'une décharge de type A ou B ou qu'une gravière.

*M. Meylan s'interroge sur les matériaux qui seront mis en dépôt dans la zone au nord des casiers des matériaux de types D et E.*

M. Beaud explique que des matériaux de type A (non pollués) seront mis en dépôt au nord des casiers. Ces matériaux proviendront principalement du terrassement effectué lors de la réalisation des casiers. Le règlement du PAC précisera qu'il sera possible, à terme, d'également mettre en dépôt des matériaux de type B en fonction de l'évolution du marché, toutefois cela nécessiterait l'élaboration d'une nouvelle demande de permis de construire.

*M. Dutoit demande à ce qu'il y ait une réflexion concernant les différentes préoccupations sur le trafic routier sur les côtes d'Oulens, notamment la solidité de la route cantonale, la traversée de Daillens si cette route est fermée, etc.*

*M. Mocchi demande si la remise en état du site sera réalisée au fur et à mesure du comblement.*

M. Beaud confirme que la remise en état se fera au fur et à mesure, en suivant des étapes d'exploitation de 5 ans et des sous-étapes de 2.5 ans. L'objectif est d'avoir une exploitation progressive en ayant une emprise la plus petite possible. On aura donc au maximum une sous-étape en cours d'exploitation, une sous-étape en cours de décapage et une sous-étape en cours de remise en état qui seront ouvertes simultanément.

*M. Dutoit s'interroge sur la destination de la moraine et de la molasse qui seront excavées lors de la réalisation des casiers.*

M. Sanchez répond que les matériaux excavés seront mis en dépôt sur la zone au nord des casiers. Toutefois, il précise qu'en fonction de la chronologie des événements, des discussions sont en cours avec l'entreprise Holcim SA pour éventuellement en valoriser une partie en cimenterie, ce qui engendrerait un trafic peu important et ponctuel vers la marnière.

*M. Eggimann demande pourquoi le projet est mis à l'enquête par l'exploitant et non pas par le canton.*

M. Marcelpoix informe que c'est bien le Service du développement territorial qui met le PAC à l'enquête, toutefois le dossier est élaboré par l'entreprise Orllati SA et ses mandataires.

*M. Eggimann s'interroge sur la durée d'exploitation de 30 ans et sur l'avenir de la STEP à la fin de l'exploitation.*

M. Beaud souligne que le traitement des eaux provenant des casiers de la décharge sera suivi après la fermeture de la décharge pendant 15 à 50 ans, même si le volume d'eau traité sera beaucoup plus faible que lors de l'exploitation. M. Veuve ajoute que chaque autorisation d'exploiter une étape de la décharge est délivrée par le canton et nécessite des garanties bancaires conséquentes. Ce principe permet de s'assurer qu'aucune emprise du site ne reste à ciel ouvert en cas de manque de matériaux, de faillite de l'entreprise, etc.

*M. Cetrangolo constate que le trafic routier augmente de plus en plus et que le projet de la décharge de "La Vernette" n'est pas le seul projet en cours, par exemple le projet de comblement de la carrière d'Holcim. Il demande à ce que le canton trouve une solution pour le limiter.*

M. Marcelpoix souligne le fait que si le projet de comblement d'Holcim aboutit, c'est à l'entreprise Holcim SA de prendre en compte la question du trafic lors de l'élaboration du projet. M. Beuchat ajoute que le canton vérifie le trafic routier engendré par les projets de décharges lors de modifications de la planification cantonale et si les infrastructures routières peuvent le supporter.

*M. Gubinelli s'interroge sur le projet des "Echatelards" sur la commune de Grandson qui a été mis à l'enquête récemment.*

M. Beuchat rappelle que la mise à l'enquête de ce projet est terminée et que le traitement des oppositions est en cours. Il ajoute que ce projet figure au Plan de gestion des déchets (PGD) en priorité 1, tout comme le projet de la décharge de "La Vernette". Cependant le site de "La Vernette" a été choisi dans le PGD pour accueillir les scories provenant de Tridel SA.

*M. Meylan demande s'il est possible de recevoir la présentation d'aujourd'hui en PDF.*

M. Beaud répond que cette présentation sera jointe au procès-verbal de la séance et qu'elle sera également disponible sur le site internet [lavernette.ch](http://lavernette.ch). Des présentations sous format papier sont également disponibles dès aujourd'hui.

Pour conclure, M. Beuchat invite les participants à contacter la DGE ou le bureau Impact-Concept SA s'ils souhaitent faire des propositions concernant le comité de surveillance qui sera mis en place (composition, compétence, etc.) ou s'ils ont d'autres questions.

N/réf. : 757-PV-13

Auteur du PV : Claire Brischoux